



## COMITE DE DIRECTION

### Réunion du 30 octobre 2019

**Présents** : AUGÉ Patrick – BAILLET Philippe – BALESTRACCI Victor – BARROS Thierry – CALMETTES Hubert – CANNONE Marie-Laure – DESSENS Maurice – FIGAROL Éric – GIUSEPPIN Richard – MANAS Manuel – MAURY Béatrice – MAURY Philippe – MONTARIOL Gérard – NAYLIES André – PARGIOLA Jean-Claude – RAMPON Bernard – REAVAILLE Geneviève – ROYO René – SANSUS Isabelle – SEVALLE Yvon – SPICA Jean-François – VETTOREL Gervais – VILLENEUVE Jacques

**Absents excusés** : AMIEL Lionel – BOULET Yves – DUMAZEAU Sylvie – MARTIN Robert – MEVEL Guillaume – NARDARI Yves – POUTEAU Alain

**Invités** : CALINSKI Gilles – DAUSSAC Lydie – FERRATGE Alexis – FEVRE Loïc – GALEY Mathieu – GALY Romain – GUCHEREAU Marie – LEDOUX Olivier – ROY Marie

**Invités absents** : DESPEYROUX Pascal – MANAUT Thierry – MARREQUESTE Sylvie

*Le Comité de Direction est présidé par Maurice Dessens* qui précise que devait venir à ce Comité de Direction l'Adjudant-Chef Alazet, Commandant de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile, pour présenter les possibilités de partenariat envisageable afin d'enrayer les incivilités actuelles. Compte-tenu de l'ordre du jour particulièrement chargé, cette intervention a été reportée au prochain bureau du 14 novembre 2019 et les conclusions au prochain Comité de Direction du 28 novembre 2019.

Un dossier de travail est remis à chaque participant.

### **1. Projet District Muret**

M Henri SANZ du groupe SM, promoteur-aménageur, présente les grandes lignes du projet de construction d'un nouveau siège à Muret, ZAC des Pyrénées.

Le bâtiment serait vendu en l'état futur d'achèvement et livré "clé en main" d'ici octobre/novembre 2021 si les décisions de construire sont prises début 2020

Maurice Dessens précise :

- ☞ Les préconisations de la FFF : un siège départemental par département
- ☞ Les atouts du projet de Muret :
  - L'état du siège actuel qui nécessiterait de gros travaux (toiture, isolation, chauffage...)
  - La volonté de recentrer le siège par rapport au territoire
  - La réduction des frais liés à l'immobilier actuel
  - La réduction des nuisances liées aux déplacements
  - Une facilité d'accès au site
  - La proximité d'équipements public (salle événementielle, collège avec terrain de sport, hôpital, commerces...)
  - Une meilleure cohésion, salariés et bénévoles
- ☞ Le coût TTC évalué à 2 250 000€
- ☞ Le financement envisageable (La vente des bâtiments actuels et les subventions traitées à minima représenteraient 85% du coût total)

Une discussion s'engage sur le coût et son financement, les différents aspects de la construction, l'intérêt et les inconvénients de ce déplacement (un choix plus proche de Toulouse ne pourrait-il être étudié ?), la consultation des salariés et des bénévoles actuels.

Après que chacun ait pu s'exprimer, le président demande au Comité de Direction :

A. D'acter le principe d'un siège unique conformément aux préconisations de la FFF.

Le résultat du vote à bulletin secret donne 18 (78,26%) pour et 5 contre (21,74%),

**B. De charger le président :**

1. De faire établir gratuitement les descriptifs techniques et financiers nécessaires à l'acquisition éventuelle en état futur d'achèvement d'un nouveau siège sur la ZAC Portes des Pyrénées de Muret.
2. De présenter ces descriptifs lors d'un prochain Comité de Direction fixé au 16 janvier 2020, lequel Comité de Direction décidera alors de soumettre, ou non, ce projet d'acquisition à l'approbation des représentants des clubs à l'occasion d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui pourrait se tenir le 7 février 2020. (Des réunions de présentation seront préalablement organisées par secteur les 20, 21, 22 et 23 janvier 2020).

Le résultat du vote à bulletin secret donne 15 pour (65,22%) et 8 contre (34,78%).

**2. Approbation du Procès-verbal du Comité Directeur du 29 aout 2019.**

A la demande d'Yvon Sevalle, il est ajouté au point 10.3 que le terrain de Garros est non homologué pour cette catégorie.

Aucune autre modification ou observation n'étant à apporter, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**3. Communication des courriers reçus et informations diverses.**

- 3.1. Maurice Dessens fait le compte-rendu de sa visite au Conseil Départemental qui lui a confirmé le maintien de la subvention allouée. De plus, cette institution est très intéressée par une action commune sur les incivilités au travers du label district. Une réunion a été programmée afin de leur présenter le schéma envisagé et finaliser avec eux ce label spécifique.
- 3.2. Le président enchaine avec le compte-rendu du dernier conseil de ligue qui avait pour objet principal la présentation des comptes, de la nouvelle appellation CRF (Centre Régional de Formation) en remplacement de CRT et l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale du Cap d'Agde. Il a été précisé que les contrats d'objectifs seraient prochainement versés aux districts ; les fiches "actions chiffrées" devant être adressée rapidement ainsi que les objectifs pour la saison. L'enveloppe du FAFA reste à un niveau identique à celui de la saison passée. Concernant le challenge U13 Pitch, deux équipes de la Haute-Garonne seront qualifiées en régional.
- 3.3. Le club des Jeunes Footballeurs du Cagire, ayant été saccagé et incendié ~~et~~ a tout perdu. A la majorité (20 pour, 3 abstentions), le Comité de Direction décide, dans ces circonstances, l'attribution d'une aide par la caisse de solidarité de 2 000 €.
- 3.4. Le Comité de Direction valide à la majorité (20 pour, 1 contre, 2 abstentions) le devis de 3 700 € pour la soirée de remise des maillots et du challenge du fair-play au Paladia. Pour une bonne gestion dépenses, il est demandé à chacun de ne pas omettre de signaler sa présence lorsqu'un repas est organisé.
- 3.5. Dans le cadre du renouvellement du parc informatique, le Comité de Direction valide à l'unanimité le devis de 5 346 € pour l'achat de 3 portables et 3 postes fixes. Les postes remplacés seront réaffectés aux commissions qui en ont le plus besoin.
- 3.6. Le Comité de Direction valide à l'unanimité le devis de 855 € pour la location d'un bus pour aller à l'Assemblée Générale de la ligue le 9 novembre 2019 au Cap d'Agde. Outre les membres du district représentant les clubs, il est ouvert à tous les représentants de clubs qui le souhaitent.  
A cette occasion, il est fait le point des personnes (clubs et district) représentant les clubs du district qui seront présents au Cap d'Agde.
- 3.7. A l'unanimité, le Comité de Direction rejette la demande de relèvement du montant des frais de déplacement des bénévoles lorsqu'ils sont en mission pour le district ; celui reste fixé à 0,401 € du kilomètre.
- 3.8. En conséquence des décisions prises lors de la dernière Assemblée Générale d'été de la ligue, le secrétaire général donne lecture de la modification des statuts qui sera présentée à l'Assemblée Générale du district au sujet de la représentation des clubs de district aux AG de Ligue par des délégués élus par ordre d'arrivée et non en binôme.

**3.9.** La FFF s'est engagée à soutenir le Téléthon et invite de nouveau les licenciés, clubs, districts et ligues à rejoindre ce grand élan de solidarité pour **cette campagne 2019.**

**3.10.** Suite à l'aide sollicitée, la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) a attribué une subvention de 3 000 € pour l'action de prévention des conduites addictives en milieu sportif.

**3.11.** La trésorière présente la situation du club de Lalande 3 Cocus dont le chèque régularisant les sommes dues au 30 juin 2019 est revenu impayé.

En application de l'article 1 du RIO, qui précise "qu'avant le début des compétitions, tous les clubs doivent être en règle des sommes dues au district au 30 juin de la saison précédente", le Comité de Direction décide à l'unanimité qu'à défaut de régularisation avant le jeudi 7 novembre 2019, tous les engagements de la saison 2019/2020 seront annulés.

Par ailleurs, le contrat de service civique prévu avec le club est annulé.

#### **4. Présentation du bilan 2018/2019, approbation des comptes clos au 30 juin 2019.**

Généviève Réavaille présente le bilan de la saison dernière et détaille les postes du compte de résultat en évolution par rapport à la saison dernière. On note :

##### En recettes :

- Une augmentation des productions vendues liées au changement du calcul des rétrocessions de la Ligue sur les licences et changements de club.
- Une augmentation des sanctions et amendes
- Une relative stabilité des engagements pris dans leur globalité.
- Une augmentation des reversements services civiques, le nombre de volontaires accordé par l'agrément ayant fortement augmenté.
- L'enregistrement de la subvention du Conseil Départemental qui n'avait pas été prise en compte la saison passée du fait de changement de méthode de comptabilisation.

##### En charges :

- Une baisse des récompenses, des achats d'écussons, des fournitures de bureau.
- Une augmentation du gaz et de l'électricité.
- Une baisse des locations, de l'entretien des bâtiments et de la consommation des copieurs.
- Une hausse des transports notamment du fait des déplacements à Montpellier pour les matchs de la coupe du monde féminine.
- Une augmentation des frais d'organisation de planète foot notamment du fait de l'investissement en buts.
- Une hausse des taxes et versements assimilés
- Les salaires et traitements sont globalement en hausse à cause du versement des indemnités aux services civiques dont le nombre a été fortement augmenté.

Il en résulte un résultat positif de 162 577 €.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité les comptes présentés.

#### **5. Réajustement du prévisionnel 2019/2020.**

Compte-tenu du résultat de la saison passée, la trésorière propose un réajustement du budget prévisionnel 2019/2020 sur les postes suivants :

- Augmentation des rétrocessions sur les licences et changements de club,
- Réduction de 50% des engagements "très jeunes" et "féminines"
- Aide aux clubs formateurs par le versement d'un bon de 25 € sur toutes les formations "éducateurs" et "arbitres".
- Aide à la structuration des clubs en reversant 1€ par licence enregistrée au 30-04-2020.
- Provisionnement d'une dépense de 20 000 € pour la dotation au label "district"

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la proposition.

## **6. Validation des récipiendaires des récompenses du district.**

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la liste des récipiendaires des récompenses du district.

Lors de l'assemblée générale, seront remises aussi plusieurs médailles de la Ligue.

## **7. Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2019.**

Le Comité de Direction valide à l'unanimité l'ordre du jour proposé pour l'assemblée Générale du 22 novembre 2019.

## **8. Validation des membres des commissions.**

**8.1.** Le Comité de Direction valide à l'unanimité la liste actualisée des membres des commissions (annexe 1)

**8.2.** Sur proposition du président de la commission des délégués, le Comité de Direction valide à l'unanimité la candidature en tant que délégué stagiaire de :

☞ Boulanouar Tarek

☞ Dumazeau André

☞ Dumazeau Sylvie

**8.3.** Patrick Augé fait part des difficultés à honorer toutes les sollicitations de délégation. Il souhaiterait que les délégués qui siègent en commissions de discipline puissent être désignés sur toutes les rencontres même celles jugés dans leurs commissions.

Afin d'éviter toute difficulté issue de la confusion entre les deux fonctions et assurer une complète neutralité, le Comité de Direction refuse cette proposition ; les membres des commissions de discipline ne peuvent être désignés que dans la catégorie sur laquelle ils n'interviennent pas. (les membres de la commission de discipline "jeunes" peuvent être délégués seulement en "seniors", les membres de la commission de discipline "seniors" peuvent être délégués seulement en "jeunes")

## **9. Validation des ententes.**

La liste des ententes et des conventions école de foot réactualisée jointe en annexe est validée à l'unanimité.

## **10. Questions diverses.**

**10.1.** Lors des contrôles des feuilles de rencontres, la commission du foot d'animation a constaté un certain nombre d'irrégularités (nombre de mutés en U12 et U13 non respecté, sur-classement ou sous-classement non autorisé). Le Comité de Direction confirme que, si le club informé de l'irrégularité n'y remédie pas, la commission a toute latitude pour refuser le positionnement de l'équipe en D1 lors de la phase suivante.

**10.2.** Suite à l'appel à candidature pour l'organisation des phases finales des compétitions nationales jeunes, le Comité de Direction, pris par les manifestations de cette fin de saison électorale, ne souhaite pas répondre favorablement.

**10.3.** Le Comité de Direction valide à l'unanimité la demande de Richard Giuseppin de pouvoir organiser un championnat U14F à 5, plusieurs clubs l'ayant sollicité en ce sens.

**10.4.** Hubert Calmettes demande ce qu'il en est des obligations des clubs pour les équipes "seniors" D1 et D2. Un procès-verbal de la commission technique faisant état de la situation ainsi que pour les équipes U13 D1 va prochainement être publié.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie l'ensemble des participants, clôture le Comité de Direction à 23H40 et invite les membres à partager une collation.

**Le Secrétaire Général**  
**Philippe MAURY**

**Le Président**  
**Maurice DESSENS**

# ANNEXES

## Liste des membres des Commissions au 28 octobre 2019

En surligné : Renouvellement enregistrés depuis le dernier Comité de Direction

En surligné : Nouveaux membres de commission à valider

COMMISSIONS	PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE	MEMBRES
AFFAIRES SOCIALES	DESSENS Maurice		NAYLIES André
CDA	BALESTRACCI Victor	NARDIN Martine	<p>BAUVALET Pascal – CALMETTES Hubert – COUPAT David – FAGGION Joseph – <b>FEUILLADE Daniel</b> – HUBERT Marc – LACOMME Francis – NARDIN Roland – NAT Julien – THOMAS Pascal – TROGANT Georges – <b>VIDAILLAC Stéphane</b></p> <p><b>Observateurs</b> : AIT-LAKBIR Moulay-Saïd – CALMETTES Hubert – COUTINHO Charles – FORTUNY Pierre – <b>FRILLAY Yoan</b> – LACOMME Francis – MASALA Salvatore – MOYSAN Albert – NAT Julien – POBECZ Pascal – RAYMOND Michel – SAINT MARTIN Jean-Claude – SANARENS Didier – <b>SUZANE Daniel</b> – <b>VIDAILLAC Stéphane</b> – VENTAJA Augustin</p> <p><b>Arbitres honoraires</b> : CALMETTES Hubert – COUTINHO Charles – DEGOURNAY Michel – DEYMES Claude – DUCOR Pierre – LAZERGE Edmond – MOYSAN Albert – PINARD Albert – RAMETTA Fioramento – RAYMOND Michel – SAINT MARTIN Jean-Claude – VENTAJA Augustin</p>
DÉLÉGUÉS	AUGE Patrick		<p>BENECH Henri – BOIS Patrice – COUTINHO Charles – DARNAUD Corentin – DE LAFONTAN DE GOTH Roland – DUCOR Pierre – FAGGION Joseph – FORTUNY Pierre – HUART Philippe – LACOMME Francis – MOYSAN Albert – NARDARI Yves – NARDONNE Norbert – NAYLIES André – <b>N DIAYE Idrissa</b> – PEDARROS Robert – PONCHEL Fabrice – RAYMOND Michel – REYCOUDIER Jean-Marc – <b>REYNE Timothée</b> – ROSELLA Pierre – SAINT MARTIN Jean-Claude – SEVALLE Yves – VENTAJA Augustin</p>
ÉTHIQUE			VIGNAU Joël

<b>FÉMINISATION</b>	SANSUS Isabelle		COLEIL Jean-Jacques – GIUSEPPIN Richard – PEREZ Gérard – SERVANT Maïté
<b>FINANCES</b>	AMIEL Lionel	PEGAS Christian	VIGNAU Joël
<b>FOOT ANIMATION</b>	VETTOREL Gervais		AUGE Patrick – BAILLET Philippe – BALECH Patrick – BOULET Yves – COLEIL Jean-Jacques – GARSON Cyril – GIUSEPPIN Richard – GRISOLIA Robert – MANAS Manuel – MAURY Philippe – OUVRIER Pierrette – POUTEAU Alain – RAGOINETTI Marc – RAMETTA Fioramento – SANSUS Isabelle – TEOULET Benoît – TRUILHE Jean-Jacques – VILLENEUVE Jacques
<b>FOOT EN MILIEU SCOLAIRE</b>			CERUTTI Jean-Claude – GRISOLIA Robert – SANSAC Pierre – SANSUS Isabelle
<b>FOOT DIVERSIFIÉ</b>	OUVRIER Pierrette		COULONGEON Gilles
<b>FORMATION DIRIGEANTS</b>	BRUGIER Jacques	MAURY Béatrice	MAURY Philippe
<b>INTENDANCE MATÉRIEL ET PATRIMOINE</b>	DESSENS Maurice	AUGE Patrick	COLEIL Jean-Jacques – MAURY Philippe – PONCHEL Fabrice
<b>MÉDICALE</b>	MEVEL Guillaume		
<b>OCCC</b>	NARDARI Yves	SUTRA Jean	BOULET Yves – GIUSEPPIN Richard – ROYO René – VILLENEUVE Jacques
<b>OPÉRATIONS ÉLECTORALES</b>	DIGNAC / VIDAL Anne	GAILLARD Lucien	MARSENCO Patrick – SAINTIS Jean-Claude
<b>PARTENARIAT</b>	BAILLET Philippe		BARROS Thierry – PEDARROS Robert
<b>PRÉSIDENTS</b>	FIGAROL Éric	SOURD René	DUMAZEAU Sylvie
<b>PRESSE – MÉDIA – ÉVÉNEMENTIEL</b>			
<b>QUARTIERS</b>		BELMELIH M'Hamed	
<b>RÉCOMPENSES</b>	NAYLIES André		AUGE Patrick – BORTOLUSSI Mario – CERUTTI Jean-Claude – MAURY Béatrice – OUVRIER Pierrette – ROYO René – SEVALLE Yvon – SUTRA Jean – VELLA Paul
<b>PROMOTION ARBITRAGE (CDPA)</b>	VILLENEUVE Jacques		BALESTRACCI Victor – CALMETTES Hubert – FEUILLADE Daniel – HUBERT Marc – MASALA Salvatore
<b>RELATION FOOT PROFESSIONNEL</b>	VELLA Paul		
<b>STATUTS RÉGLEMENTS</b>	CALMETTES Hubert	RAMPON Bernard	
<b>STATUTS ARBITRAGE</b>	CALMETTES Hubert	PEDARROS Robert	BOIS Patrice – HUBERT Marc – JAU Alain – SAVIGNAC Charles – TROGANT Georges – TRUILHE Jean-Jacques
<b>SUBVENTIONS</b>	SEVALLE Yvon		BOULET Yves – MAURY Philippe – ROYO René – VILLENEUVE Jacques

<b>TECHNIQUE</b>	MAURY Béatrice	TREBOUTE René	AMIEL Lionel – BESOLI Jean – BOUTRICK Frédéric – COLEIL Jean-Jacques – GALLANT Kévin – GARCIA Gérard – GARSON Cyril – GRISOLIA Robert – MANAS Manuel – PEREZ Gérard – SIRE Thierry – SOULES Serge – TRUILHE Jean-Jacques
<b>TERRAINS</b>	SEVALLE Yvon	ROYO René	VILLENEUVE Jacques – ZABOTTO Henri
<b>TOURNOIS</b>	SEVALLE Yvon		VILLENEUVE Jacques

<b>CONTENTIEUX</b>	DAMERVILLE Alain	NARDONE Norbert	CANNONE Marie-Laure – DE LAFONTAN DE GOTH Roland – HUART Philippe – NARDARI Yves – NAYLIES André
<b>DISCIPLINE SÉNIORS</b>	RIEUX Jean-Louis	ESTRADE Céline – CLERMONT Mauricette	BOIS Patrice – BOUALAM Mohamed – DAMERVILLE Alain – DARNAUD Corentin – HUART Philippe – NARDIN Roland – NARDONNE Norbert – N DIAYE Idrissa – PEDARROS Robert – ROZES Michel – STEFANI Serge
<b>DISCIPLINE JEUNES</b>	COUPAT David	CAYRE Sonja	ALONSO Marcel – CANNONE Marie-Laure – DE LAFONTAN DE GOTH Roland – NARDARI Yves – NAYLIES André – SERVANT Maïté
<b>APPEL</b>	BENECH Henri		BORTOLUSSI Mario – GUILLARD Pierre – MILHEAU Henri – MIRANDA Antoine – ROSELLA Pierre
<b>INSTRUCTEURS</b>	BRUGIER Jacques – RAGOINETTI Marc – RAKOTOVOALAVO Norbert – SANARENS Didier		

**ENTENTES SAISON 2019 / 2020**

#NOM?	FC Launaguet 521342	US Castelginest 523353				Launaguet/Castelginest
U15	FC Launaguet 521342	US Castelginest 523353				Launaguet/Castelginest
U16	FC Launaguet 521342	US Castelginest 523353				Launaguet/Castelginest
U17	US Castelginest 523353	FC Launaguet 521342				Castelginest/Launaguet
U6	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U6F	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U7	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U7F	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U8	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U8F	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U9	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U9F	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U10	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U10F	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U11	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh



U11F	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U12	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U12F	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U13	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U13F	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U14	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U14F	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U15	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U15F	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U16	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U16F	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U17	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U17F	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U18	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U18F	ET Aussonne 522125	AS Seilh 515768				Aussonne/Seilh
U7	ELLES 521599	Canton de Saint Martory 553766				ELLES - Canton de St Martory
U9	ELLES 521599	Canton de Saint Martory 553766				ELLES - Canton de St Martory

U11	ELLES 521599	Canton de Saint Martory 553766				ELLES - Canton de St Martory
U13	ELLES 521599	Canton de Saint Martory 553766				ELLES - Canton de St Martory
U12	Comminges Saint Gaudens Foot 590251	Villeneuve de Rivière FC 522820	Labarthe de Rivière FC 520886			CSGF/VFC/LAB
U13	Comminges Saint Gaudens Foot 590251	Villeneuve de Rivière FC 522820	Labarthe de Rivière FC 520886			CSGF/VFC/LAB
U14	Comminges Saint Gaudens Foot 590251	Villeneuve de Rivière FC 522820	Labarthe de Rivière FC 520886			CSGF/VFC/LAB
U7	Jeunes Footballeurs du Cagire 542505	Olympique Montespan Figarol 580454	US Miramontaise 505919	SC Valentine 532053		Jeunes Footballeurs du Cagire
U9	Jeunes Footballeurs du Cagire 542505	Olympique Montespan Figarol 580454	US Miramontaise 505919	SC Valentine 532053		Jeunes Footballeurs du Cagire
U11	Jeunes Footballeurs du Cagire 542505	Olympique Montespan Figarol 580454	US Miramontaise 509919	SC Valentine 532053		Jeunes Footballeurs du Cagire
U13	Jeunes Footballeurs du Cagire 542505	Olympique Montespan Figarol 580454	US Miramontaise 509919	SC Valentine 532053		Jeunes Footballeurs du Cagire
U15	Jeunes Footballeurs du Cagire 542505	Olympique Montespan Figarol 580454	US Miramontaise 509919	SC Valentine 532053	ELLES 521599	Jeunes Footballeurs du Cagire
U10	Baziège OC 505933	Labège FC 590591				Baziège/Labège
U13	Baziège OC 505933	Labège FC 590591				Baziège/Labège
U14	Baziège OC 505933	Labège FC 590591				Baziège/Labège

U15	Baziège OC 505933	Labège FC 590591				Baziège/Labège
U16	Baziège OC 505933	Labège FC 590591				Baziège/Labège
U17	Baziège OC 505933	Labège FC 590591				Baziège/Labège
U18	Baziège OC 505933	Labège FC 590591				Baziège/Labège
U19	Baziège OC 505933	Labège FC 590591				Baziège/Labège
Seniors Féminines	AS Longages 505924	AS Lavernose/ Lherm/Mauzac 590306				Longages/Lavernose
U6	FC Merville 514866	Les Taoucats Daux 524082				Merville/Taoucats
U7	FC Merville 514866	Les Taoucats Daux 524082				Merville/Taoucats
U8	FC Merville 514866	Les Taoucats Daux 524082				Merville/Taoucats
U9	FC Merville 514866	Les Taoucats Daux 524082				Merville/Taoucats
U10	FC Merville 514866	Les Taoucats Daux 524082				Merville/Taoucats
U11	FC Merville 514866	Les Taoucats Daux 524082				Merville/Taoucats
U12	FC Merville 514866	Les Taoucats Daux 524082				Merville/Taoucats
U13	FC Merville 514866	Les Taoucats Daux 524082				Merville/Taoucats
U17	AS Launac Larra 520734	FC Grenade 515892	FC Ouest 550268		FC Merville 514866	Save et Garonne
Futsal	Cayun Futsal Club 853403	ASFA Futsal 851029				Cayun Futsal/ASFA Futsal

U13F	Pyrénées Sud Comminges Football 563649	EF Save Gesse 545872	Entente Football Canton D'Aurignac 580600			Les Isardes
U15F	Pyrénées Sud Comminges Football 563649	EF Save Gesse 545872	Entente Football Canton D'Aurignac 580600			Les Isardes
U18F	EF Save Gesse 545872	Pyrénées Sud Comminges Football 563649				Les Isardes
U14	Pyrénées Sud Comminges Football 563649	US Bagnères Luchon sport Cerp Gaud Marignac 582735				Sud Pyrénées
U15	Pyrénées Sud Comminges Football 563649	US Bagnères Luchon sport Cerp Gaud Marignac 582735				Sud Pyrénées
U16	Pyrénées Sud Comminges Football 563649	US Bagnères Luchon sport Cerp Gaud Marignac 582735				Sud Pyrénées
U17	Pyrénées Sud Comminges Football 563649	US Bagnères Luchon sport Cerp Gaud Marignac 582735	Villeneuve de Rivière FC 522820			Sud Pyrénées
U18	Pyrénées Sud Comminges Football 563649	US Bagnères Luchon sport Cerp Gaud Marignac 582735	Villeneuve de Rivière FC 522820			Sud Pyrénées
Seniors Féminines	Le Fauga US 532075	ET S Le Fousseret 550924				Le Fauga/Le Fousseret
U11F	US Revel 505892	ASE Puylaurens 513294				Entente Féminine Revel Puylaurens
U18F	US Revel 505892	ASE Puylaurens 513294				Entente Féminine Revel Puylaurens

U15F	FC Venerque Le Vernet 517290	US Pins Justaret 532389				FCVV - Pins Justaret
------	---------------------------------	----------------------------	--	--	--	----------------------